



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 05376

Numéro SIREN : 492 402 128

Nom ou dénomination : B.F. AUDIT PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2013 sous le numéro de dépôt A2013/025308



4400293

Dénomination : B.F. AUDIT PARTENAIRES
Adresse : 23 avenue de Poumeyrol Bâtiment C 69300 Caluire-et-
cuire -FRANCE-
n° de gestion : 2006B05376
n° d'identification : 492 402 128
n° de dépôt : A2013/025308
Date du dépôt : 21/10/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



4400293

audit



Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Certification **R**évision

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE DE LA**

**SARL BF AUDIT PARTENAIRES
23 Avenue de Poumeyrol Bâtiment C
69300 CALUIRE ET CUIRE**

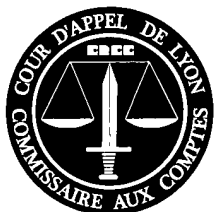
30, Boulevard
de l'Hippodrome
BP. 67
42110 FEURS
Tél. 04 77 27 06 00
Fax 04 77 27 01 58

7B, Rue de la Presse
42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél. 04 77 57 24 26
Fax 04 77 57 37 25

e-mail
contact@audit-cr.fr

SAS au capital
de 60 088 €
4028 894 RCS SAINT-ÉTIENNE
APE 6920 Z

TVA intracommunautaire
FR 45 414 028 894





**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE A RESPONSABILITE**

**LIMITEE « BF AUDIT PARTENAIRES » EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 8 octobre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- de vous présenter notre analyse de la situation de la société.

**MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA
SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 885.704 euros, un bénéfice net de 171.904 euros et des capitaux propres de 540.278 euros.
- L'exercice clos au 30/06/2013 révèle une forte progression de l'activité, une exploitation et des charges de structure maîtrisées et par conséquent une rentabilité en adéquation.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30/06/2013, mais les informations recueillies jusqu'à ce jour laissent apparaître une récurrence de l'activité.





MISSION DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à FEURS, le 15 octobre 2013

**Le Commissaire aux Comptes
et à la transformation
AUDIT CR
J.N. COURAT**

